DOSSIER

Une caravane pour les droits paysans

Véronique Léon, paysanne en Ardèche

Nous revoilà à parler de la Déclaration des droits des paysan·nes et autres personnes vivant en milieu rural, adoptée par l'ONU le 17 décembre 2018 (cf. *CS* n° 374).

Il s'agit d'une déclaration, et non d'une convention. C'est-à-dire qu'elle a été votée par l'assemblée générale de l'ONU mais pas ratifiée par les parlements des pays membres. Pour autant, une telle déclaration est une avancée incontestable, sur laquelle les paysan·nes peuvent s'appuyer afin de faire évoluer et appliquer leurs droits. C'est un processus, à charge pour chaque pays de la traduire dans sa constitution. Une vérification se fera tous les trois ans afin d'effectuer le bilan des avancées dans chaque pays.

Avec ses 28 articles, cette déclaration reconnaît pour la première fois aux ruraux des droits collectifs, et non uniquement des droits individuels comme la Déclaration des droits de l'homme. Par exemple, le droit de nous grouper en syndicat ! Nous pourrons faire valoir ces droits dans nos conflits agricoles.

En tant que déclaration universelle, elle s'applique au monde rural international. La Via Campesina – le plus grand mouvement paysan et rural mondial auquel adhère la Confédération paysanne – en a été l'incontestable moteur. À la Conf', nous avons mis du temps à prendre conscience de sa portée. Pourtant rien ne se fera sans nous, paysan·nes. C'est à nous d'informer la population qui, à son tour, influencera nos élu·es en créant un véritable rapport de force, de manière à changer nos lois, notre constitution. Un programme ambitieux ! Avec des étapes bien définies, dont, en France, la « caravane des droits paysans » constitue la première.

Ce sont des militant·es de l'association France Amérique Latine qui ont initié la caravane. L'idée était que, pour toute la société, l'alimentation est un enjeu essentiel. Or, il n'y a pas d'alimentation sans paysan·nes, et il n'y a pas de paysan·nes sans les droits qui les protègent. La Confédération paysanne était l'indispensable maillon de cette mobilisation.

La caravane est partie le 8 juillet de Velanne, en Isère, où se tenait le congrès du syndicat, dans l'enthousiasme général. Elle a parcouru 3 000 km cet été et se transforme, peu à peu, en « campagne des droits paysans » pour les années à venir.

Le droit peut être passionnant et utile ! La caravane n'est que l'étincelle qui met le feu à la mobilisation pour nos droits.

Désormais, c'est à nous de faire vivre cette déclaration ! ■

Un outil forgé par et pour les paysannes et paysans

L'adoption, fin 2018 par l'ONU, de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales est l'aboutissement d'un travail initié vingt ans auparavant par et au sein de La Via Campesina.

L'idée d'un outil juridique naît à la fin du siècle dernier en Indonésie au sein du SPI, organisation membre de La Via Campesina (LVC). Face aux expulsions et accaparements de terres par les grandes sociétés d'exploitation d'huile de palme, il paraît important de se doter d'un outil de droit international spécifique pour la protection des paysan·nes.

Les droits humains sont alors la question de fond dans la construction du lien avec les institutions. Les premières réflexions permettent d'établir, dès 2002, une première version de la déclaration, avec une dizaine d'articles mettant déjà en lumière les problématiques de droit à la terre, aux semences, à l'information, à l'éducation, à la participation. Une base nécessaire à la sécurisation de la fonction paysanne.

Les travaux continuent au sein des différentes régions et commissions, et LVC valide la version finale de sa déclaration lors de sa cinquième conférence internationale, à Maputo (Mozambique), en octobre 2008. En 2009, le bureau de LVC valide à son tour le texte dans une ultime étape.

Parallèlement, LVC se rapproche du Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui se réunit à Genève. Cet organe comprend 47 pays des différentes régions du monde, qui y siègent pendant 3 ans, par rotation.

Deux ONG, le Cetim, dédié au soutien des mouvements sociaux contre le « mal-développement », et FIAN International qui promeut le droit à l'alimentation, sont des alliés précieux pour faciliter l'accès aux instances internationales et y faire entendre les voix paysannes.

La crise alimentaire de 2008 est un coup de semonce pour les États qui commencent à considérer l'alimentation et les producteurs agricoles comme un sujet important ; des paysans peuvent exposer le projet de déclaration à Genève et devant l'Assemblée générale de l'ONU, à New York.

Un rapport essentiel

Le Conseil des droits de l'homme demande alors au Comité consultatif – qui rassemble 18 expert·es indépendant·es – de fournir un rapport sur les discriminations des ruraux en matière de droit à l'alimentation. Le rapport, présenté en août 2009 par Jean Ziegler, ancien rapporteur spécial auprès de l'ONU sur la question du droit à l'alimentation dans le monde, inclut les autres travailleurs ruraux, les pêcheurs et cueilleurs traditionnels, élargissant la perspective de La Via Campesina et créant de nouvelles alliances. Une étude complémentaire est demandée en 2010 par le Conseil des droits de l'homme sur les moyens de promouvoir davantage les droits des personnes en zones rurales : il aboutit en 2012 à un autre rapport expliquant la nécessité d'un outil spécifique et proposant le document rédigé par La Via Campesina.

Après plus de 12 ans de travail, la Déclaration entre alors dans la phase de réelle négociation au sein de l'ONU. La Bolivie accepte de conduire les travaux qui se tiennent sous forme de sessions régulières de cinq jours. Cinq sessions se succèdent de 2013 à 2018. Des délégations de paysannes et paysans participent à chacune, nourrissant les discussions des représentant·es des États.

C'est aussi en 2013 que la Confédération paysanne et ECVC s'engagent plus fortement dans le processus, constatant que les pays européens sont hostiles à l'élaboration d'une telle déclaration. Progressivement, entre les efforts de plaidoyer au niveau national et ceux déployés à Bruxelles et Genève, les positions évoluent.

Lors du vote final à New York, en décembre 2018, le Portugal et le Luxembourg soutiennent finalement la déclaration, la Grande-Bretagne, la Hongrie et la Suède votent contre, et les autres pays – dont la France – s'abstiennent quand, au total, 121 pays votent « pour », 8 contre et 54 s'abstiennent.

La Déclaration adoptée est un document d'une quinzaine de pages et 28 articles exprimant l'ensemble des droits qui vont défendre les paysans et paysannes dans toutes les facettes de la vie.

Ces droits sont pour la plupart des adaptations des droits universels aux situations particulières des ruraux. Des droits plus spécifiques, tels le droit à la terre et le droit aux semences, ont nécessité de longues discussions. Mais le résultat est là : une immense victoire pour les paysan·nes et toutes les petites productrices et producteurs ruraux ! ■

Geneviève Savigny, paysanne dans les Alpes-de-Haute-Provence

Photo de famille de La Via Campesina dans la grande Salle des droits de l'homme et de l'alliance des civilisations, au Palais des Nations de Genève, là où l'ONU a adopté le 17 décembre 2018 la *Déclaration des droits des paysan·nes et autres personnes vivant en milieu rural*.

Carnet d'un itinéraire estival

Quatre femmes, une caravane ! Louise, Danièle, Monique, militantes de France Amérique Latine – partenaire essentiel de la caravane – et moi-même, Véronique, nous sommes lancées cet été sur les routes de France avec un objectif : faire connaître la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Véronique Léon, paysanne en Ardèche

Le 7 juillet, c'est parti ! Direction le Lot, l'Aveyron, l'Ariège, le Vaucluse, le Vercors, l'Ardèche et bien d'autres destinations. Notre point de départ : le congrès de la Confédération paysanne, à Velanne (Isère). Dans nos tribulations, nous nous arrêterons dans divers lieux, des marchés, des portes ouvertes, ou des fêtes de la Conf'.

À chaque étape, nous proposons une exposition commentée, des vidéos, un film, des jeux pédagogiques pour mieux comprendre la déclaration.

Au cours de notre périple, Louise François (jeune étudiante en service civique qui nous accompagne, cf. p. VI) et moi interrogeons des paysan·nes et autres visiteurs et visiteuses pour savoir si ils et elles avaient déjà entendu parler de cette fameuse Déclaration des droits des paysans et autres travailleurs ruraux ?

Le 21 juillet : arrêt à Ispagnac, 900 habitant·es, en Lozère. Nous rencontrons Orson Dubois, étudiant à l'Université Libre de Belgique, à Bruxelles. Pour ce jeune homme, la dimension sociale de la déclaration est essentielle : « *La fonction agricole et sa gestion du changement climatique m'intéressent ; j'ai entendu parler de la déclaration par une vidéo de FIAN, une ONG qui défend le droit à l'alimentation, très active dans la démarche ayant abouti à la Déclaration des droits paysans. Pour moi, avoir une vision de l'agriculture qui ne soit pas uniquement "vert et environnement" est essentiel. Notre vision doit être en symbiose avec la dimension sociale. Une politique agricole peut bien être verte, mais si elle ne prend pas en compte le bien-être des travailleurs et travailleuses, c'est insupportable. Je veux m'informer sur ce texte, savoir comment le faire vivre.* » Orson est arrivé en vélo depuis la Belgique, et poursuivra sa route vers de belles perspectives paysannes.

Ce soir-là, à Ispagnac, une quarantaine de personnes, dont une vingtaine d'adolescent·es, visionnent le film *Champ de luttes* (1) et participent à un débat sur l'alimentation. Juste avant, les jeunes ont participé à un débat mouvant sur le thème : « Ce que je mange est-il bon pour ma santé ? » Un sujet intéressant qui a suscité nombre de réactions parmi ces ados venus des quatre coins de France. Tous ces débats débouchent sur la Déclaration des droits des paysan·nes, notre but, précisément. Lorsque nous posons la question de la hiérarchisation des droits des paysan·nes, ce qui revient en premier, ce sont les droits à la terre, à l'eau et aux semences.

Le 21 juillet, à Soueix-Rogalle, nous sommes accueillies par l'équipe de la Confédération paysanne de l'Ariège. C'est là que nous rencontrons Jacqueline (productrice de cochons en plein air transformés), Brigitte (éleveuse de chèvres et productrice de fromage), Géraldine (qui produit des légumes lacto-fermentés), Agnès (productrice de fruits) et Lise dite « Madame Fraise ».

Jacqueline connaît la déclaration par La Via Campesina, toutes les autres grâce à la Confédération paysanne. Chacune a ses raisons de défendre le droit à la terre, aux semences et à l'eau.

Jacqueline est révoltée par les fermes-usines, elle est contre l'uniformisation et la standardisation des races animales élevées : « Ma bête est élevée pour nourrir les gens, pas pour les empoisonner !,» s'insurge-t-elle. « *Cela me met hors de moi que les subventions aillent à l'élevage industriel.* »

De son côté, Brigitte souhaite que l'accès aux estives soit plus facile pour les jeunes non issus du milieu

(1) *Champs de luttes, semeurs d'utopie*, un documentaire de Mathilde Syre, mars 2010, 1 h 13.

Présentation de la Déclaration et de la caravane au congrès de la Confédération paysanne, à Velanne (Isère), le 7 juillet.

En juillet-août, la caravane a circulé dans plusieurs centres de vacances de la Caisse centrale d'activités sociales des industries de l'énergie (EDF, Engie, etc.) dans la région Occitanie.

agricole. Là encore, c'est la Pac qui est incriminée : « *La prime appelle la prime, c'est de pire en pire. Nous, de notre côté, nous avons du mal à trouver de l'herbe pour nos bêtes* », confie-t-elle.

Agnès, quant à elle, peine à trouver des terres pour ses plantations de fruitiers dans ces vallées enclavées, à cause de la concurrence avec les éleveurs et éleveuses de gros bétail pour la viande qui monopolisent les terres. Elle a grand besoin de sécuriser son foncier pour planter des pommiers, pourtant présents en quantité ici jusqu'à il y a quelques années mais qui laissent place aujourd'hui à l'élevage extensif.

Quant à Lise, elle déplore la difficulté d'accès à la terre, mais surtout d'accès à l'eau pour ses vergers de fruits d'été, en plein développement à cette période de l'année.

Toutes ces paysannes sont bien motivées pour faire vivre la Déclaration dans la législation française, et comptent sur la Confédération paysanne pour y parvenir.

Au marché de Soueix-Rogalle, nous rencontrons Adeline Régis, nouvellement élue au comité national de la Confédération paysanne. Elle tient un stand au fond de la jolie halle. C'est grâce à elle que la caravane a été conviée sur ce marché. Adeline vend de délicieuses glaces fabriquées avec ses fruits : pêches de vigne, pommes, prunes, poires, cerises, coings ou encore petits fruits rouges, le tout enrobé de chocolat noir ou blanc. Ce jour-là, il fait facilement 38 degrés à l'ombre, aussi vide-t-elle son congélateur en un rien de temps. « *On ne s'ennuie pas* », s'exclame-t-elle entre deux client·es ! « *Mon compagnon élève un troupeau de brebis. Nous tenons également un refuge de randonnée en montagne, juste à côté de notre ferme, où nous préparons les repas avec nos légumes.* » La venue de la caravane en Ariège a suscité un débat autour des droits inscrits dans la Déclaration. Du point de vue d'Adeline, l'enjeu mondial capital, c'est de mettre un terme aux accords de libre-échange, auxquels elle préfère largement le droit à la souveraineté alimentaire. Elle soutient le travail

28 juillet, sur le marché du cours Julien, à Marseille

de la Confédération paysanne sur une sécurité sociale de l'alimentation, une manière de réaliser cette souveraineté alimentaire qui lui tient à cœur.

Le 24 juillet l'économiste et sociologue Silvia Pérez-Vitoria, grande connaisseuse du monde paysan et de son histoire, nous fait l'honneur de venir à l'anniversaire de Joël Feydel, connu des lecteurs et lectrices de Campagnes solidaires dont il fut jusqu'à cette année membre du comité de rédaction. L'occasion d'un beau débat public sur les luttes paysannes. Nous repasserons en Ardèche le 13 août, à Saint-Julien, avec un jeu et une explication d'Olivier Keller, ancien secrétaire national de la Confédération paysanne, sur la Déclaration, suivis d'un débat. Idem à la fête de la Conf' de l'Ardèche, le 4 septembre.

16 août : enregistrement d'une émission et d'un podcast sur la Déclaration pour Radio Royans Vercors, dans le nord-est de la Drôme.

4 septembre, présentation de l'exposition sur la Déclaration au Village des Possibles, à Rennes (Ille-et-Vilaine)

Le 28 juillet, à Marseille, la caravane s'installe sur le marché de producteurs du cours Julien, et nous poursuivons notre mission pédagogique. Puis nous nous rendons à la ferme pédagogique du « Roy d'Espagne », où David nous accueille. Cette ferme, gérée par une association, propose une vente sur place de légumes, les œufs de 150 poules pondeuses et organise des activités pour les écoles voisines et autres groupes. Quatre personnes travaillent sur place.

David connaît bien la déclaration : « *J'apporte l'écho du monde paysan aux visiteuses et visiteurs de ce lieu. La démarche d'agriculture paysanne et les messages de la Conf' ne les intéressent a priori pas. Mais après avoir goûté nos légumes, les gens s'interrogent sur les méthodes d'agriculture et le modèle dominant en circuit long. Il est plus facile de venir à notre magasin que d'aller chez les producteurs, nos visiteurs et visiteuses osent davantage nous questionner et échanger* », confie-t-il avec animation.

Sur la déclaration, David ne tarit pas d'éloges : « *C'est son aspect universel qui me plaît le plus. Tous ces droits se retrouvent partout dans le monde avec des intensités encore différentes pour le moment, mais qui vont devenir les mêmes partout. Le droit à la terre, par exemple, est fondamental : à force de concentrer les terres, nous aurons bientôt ici des latifundia, des domaines géants, comme en Amérique du Sud.* » Et pour les autres droits ? « *C'est pareil, et cela me donne envie de tous les étudier* », conclut-il.

Danièle Coll-Figueras, de France Amérique Latine, raconte souvent que l'accueil qui nous est réservé par les citoyen·nes « lambda » est toujours surprenant : « *Leur regard sur le monde paysan est extrêmement positif et va bien au-delà de la terminologie nutritive.* »

Au marché de Marseille, par exemple, nous avons fait quelques

Louise François, compagne de route

Louise François a 22 ans, elle est étudiante en sciences politiques à Grenoble et, depuis janvier 2021, engagée volontaire en service civique à l'association France Amérique Latine, un des moteurs de la caravane. Le 7 juillet, pour le départ depuis le congrès de la Confédération paysanne à Velanne (Isère), tout le monde a pu remarquer ses motivations et son énergie communicative : « *Les paysans font partie de nous, nous vivons grâce à eux, il faut se le rappeler.* »

La caravane est l'occasion rêvée pour la jeune femme de lutter pour la défense des paysan·nes, « *jusqu'à ce qu'ils soient autant valorisés que la fonction de président de la République* », dit-elle.

enquêtes auprès du public, pour savoir ce qu'il pensait des paysan·nes. Et notre constat : tout le monde est curieux, a des idées, souhaite dialoguer avec nous… Bref, chacun a ses propres points de vue, et même sur les droits. Nos interlocuteurs et interlocutrices ont conscience du rôle important du paysan sur la planète.

Quelques jours plus tard, en ce début août, nous sommes à Saint-Julien-en-Vercors, dans la Drôme, au festival Camera en campagne : les paysan·nes sont au centre du plateau de Radio Royans Vercors pour un riche débat sur l'eau en agriculture.

Partout l'accueil est bon, sauf, souvent, celui du monde paysan (en dehors de la Conf') qui s'avère plus difficile. Sur un marché, personne n'a souhaité nous répondre. « *À mon avis, cela pourrait venir du fait que les paysans se sentent un peu sous le regard des médias et ont peur d'être maltraités. Peut-être ont-ils également le nez dans leurs propres soucis, et n'ont pas le temps de s'intéresser au reste ?* », avance Danièle.

Ainsi va la caravane, à la rencontre des paysan·nes et du grand public, recueillant témoignages et semant ses petites graines. Et ce n'est pas fini ! En septembre, la caravane était en Bretagne, dans le Perche, et dans la Loire. En octobre elle prenait ses quartiers en Isère, avec une multitude d'événements près de Grenoble !

Tous nos outils, affiches, banderoles, clips, jeux et autres vidéos sont à votre disposition, si vous souhaitez organiser un événement avec la Déclaration des droits comme thème central. Il suffit de nous contacter. Pour cela, et pour continuer à suivre la caravane : **facebook.com/lesdroits-paysanscestnotreavenir** ■

19 septembre, présentation de la Déclaration et débat à Dieulefit (Drôme)

« ***La Déclaration doit d'abord*** *être connue par le plus de monde possible* »

Coline Hubert est juriste, spécialisée en droit international des droits humains. Elle a rédigé un livre présentant la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan·nes [1].

Le fait que ce soit une déclaration et non pas une convention change-t-il quelque chose ?

Il y a bien une différence entre les deux. Pour une convention internationale, un État, en la signant et la ratifiant, la fait ainsi entrer dans son droit. Une déclaration adoptée par l'ONU engage la « bonne foi » des États, leur laissant ensuite la possibilité d'adopter des lois relatives au texte entériné. Pour autant, la Déclaration est une grande victoire, elle a un vrai poids politique et juridique. Mieux vaut une Déclaration votée par la majorité des États qu'une convention signée par aucun ! Si on s'en saisit, ça peut être un véritable outil de changement.

Dans cette Déclaration, y a-t-il des droits « phares » ?

Oui bien sûr. La Déclaration, par son article 1, définit quelles sont les personnes concernées : les paysan·nes et autres travailleurs et travailleuses en zone rurale, celles et ceux qui nourrissent leur communauté et territoire avant de nourrir le marché mondial.

Autre article crucial : le 15, sur le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, un combat fondateur de La Via Campesina.

Ensuite l'article 17 : le droit à la terre. Dedans, il y a, entre autres, la reconnaissance de la fonction sociale de la terre et de la réforme agraire.

Propos recueillis par **Nourhane Mahmoudi**

(1) *La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan·ne·s – Outil de lutte pour un avenir commun*, par Coline Hubert, avant-propos de Jean Ziegler – Cetim – 13 euros

Citons aussi l'article 19 qui met en avant le droit des paysan·nes de conserver, échanger, vendre et utiliser leurs semences. Un contre-pied au système d'agrobusiness.

Peut-on transcrire la Déclaration dans la législation des pays ?

En France, ce serait politiquement trop compliqué de la transcrire telle quelle, comme l'a fait la Bolivie. Mais on peut modifier les lois et réglementations concernant les paysan·nes et les travailleurs et travailleuses des zones rurales pour qu'elles respectent leurs droits. Tout dépend du contexte juridique et politique propre à chaque pays. Des accords internationaux viennent aussi, parfois, contredire ces droits, la déclaration en est parfaitement consciente : l'article 2 dispose que, pour que les droits soient appliqués correctement, certains accords internationaux doivent être revus. Si blocage il y a, il sera plus politique que juridique.

Peut-on quand même contourner ces difficultés ?

Évidemment. Il faut faire ça en plusieurs étapes. La Déclaration doit d'abord être connue par le plus de monde possible, en premier lieu par les principaux concernés – les paysans et travailleurs ruraux – qui doivent se l'approprier.

Ensuite, il faut informer et sensibiliser les administrations, le monde académique et les élu·es. Chaque fois que sera discutée une loi, il faudra se demander : « *Cette loi va-t-elle venir violer ou renforcer les droits des paysans ?* » Enfin, les avocat·es et les associations doivent se saisir de cette Déclaration et s'en servir comme argument.

Avez-vous des exemples où la Déclaration a pu faire jurisprudence ?

Oui. Au Canada, pendant une des vagues de Covid-19, il y a eu beaucoup de contaminations chez des travailleurs agricoles logés dans des locaux insalubres. Ces personnes sont allées jusqu'au tribunal pour se plaindre du logement attribué par leurs employeurs et un argument a été retenu : il y a, dans la Déclaration, un article sur les droits des travailleurs et travailleuses de la terre à la sécurité et à la santé au travail. Par conséquent, les employeurs ont l'obligation de fournir un logement correct. Et dans le jugement rendu, une des motivations retenue était justement cet article de la Déclaration qui a effectivement aidé les travailleurs à faire valoir leurs droits.

Bien sûr, il faut du temps pour que cela fasse jurisprudence, parce que cette Déclaration est encore peu connue, mais cet exemple du Canada nous indique qu'il faut l'utiliser au maximum. ■

Faire vivre la Déclaration et nos droits

Comme toutes les autres organisations paysannes et rurales membres de La Via Campesina, la Confédération paysanne doit faire connaître, promouvoir et faire valoir dans son pays la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Les premières personnes concernées par la Déclaration sont toutes celles qui sont victimes du système économique capitaliste, néolibéral et mondialisé. Ce système peut certes être destructeur sur le plan social, mais il l'est tout autant pour notre milieu de vie à toutes et tous : la Terre.

Face à cela, nous n'avons d'autre choix que de lutter pour construire un avenir commun vivable et durable. C'est exactement le combat de La Via Campesina depuis sa création en 1993, grâce à de nombreuses actions de communication, de plaidoyer et de terrain. La Via Campesina est à l'origine de grands principes directeurs pour avancer vers toujours plus de justice sociale, environnementale et climatique, comme le principe de souveraineté alimentaire qui fête cette année ses 25 ans. Ce principe a servi de fil conducteur dans l'élaboration de la Déclaration.

La caravane qui sillonne la France depuis début juillet fait partie des actions que nous menons pour faire connaître et reconnaître à l'ensemble de notre société les droits fondamentaux portés par cette Déclaration. Car lors de son vote, en décembre 2018 à l'ONU, la France, « pays des droits de l'Homme », s'est abstenue. La raison avancée : notre législation protège déjà largement les paysan·nes, au même titre que l'ensemble de la population, et il ne « *servait à rien de faire des particularismes* ». Pourtant, notre métier est essentiel à l'existence humaine, il est la colonne vertébrale de nos sociétés, un métier d'utilité publique qui doit donc être protégé durablement.

Protéger les paysan·nes devrait être un devoir pour tous les pays, mais aussi une priorité pour faire face aux nombreux défis sociaux, environnementaux et climatiques auxquels doit répondre rapidement l'humanité si elle désire un avenir.

Du point de vue juridique, les droits humains priment sur les autres normes internationales et la force de la Déclaration est qu'elle représente des droits humains qui ont un important poids juridique, tout autant que moral. La lutte pour la reconnaissance des Droits des paysan·nes sera sûrement longue. La Déclaration doit d'abord être vue comme un outil qui, s'il est utilisé efficacement, peut apporter de grands changements, aussi bien au niveau national qu'international.

L'accueil du secrétariat opérationnel international (SOI) de La Via Campesina au siège de la Confédération paysanne, à Bagnolet à partir du 30 novembre prochain, doit être l'occasion de nous approprier la Déclaration, pour la faire vivre et l'imposer dans notre pays. Pour cela, nous devons mettre en place des formations et des communications en interne, mais aussi en externe. L'objectif : atteindre en premier lieu nos élu·es pour que cette Déclaration soit prise en compte lors de l'élaboration de politiques et législations.

Soyons donc toutes et tous convaincus que cet outil de lutte, dont l'élaboration et l'approbation par l'ONU ont pris 17 ans, nous permettra de faire pression sur nos gouvernements et institutions.

Belle vie à la caravane et à la Déclaration ! ■

Thierry Jacquot, paysan dans les Vosges, secrétaire national

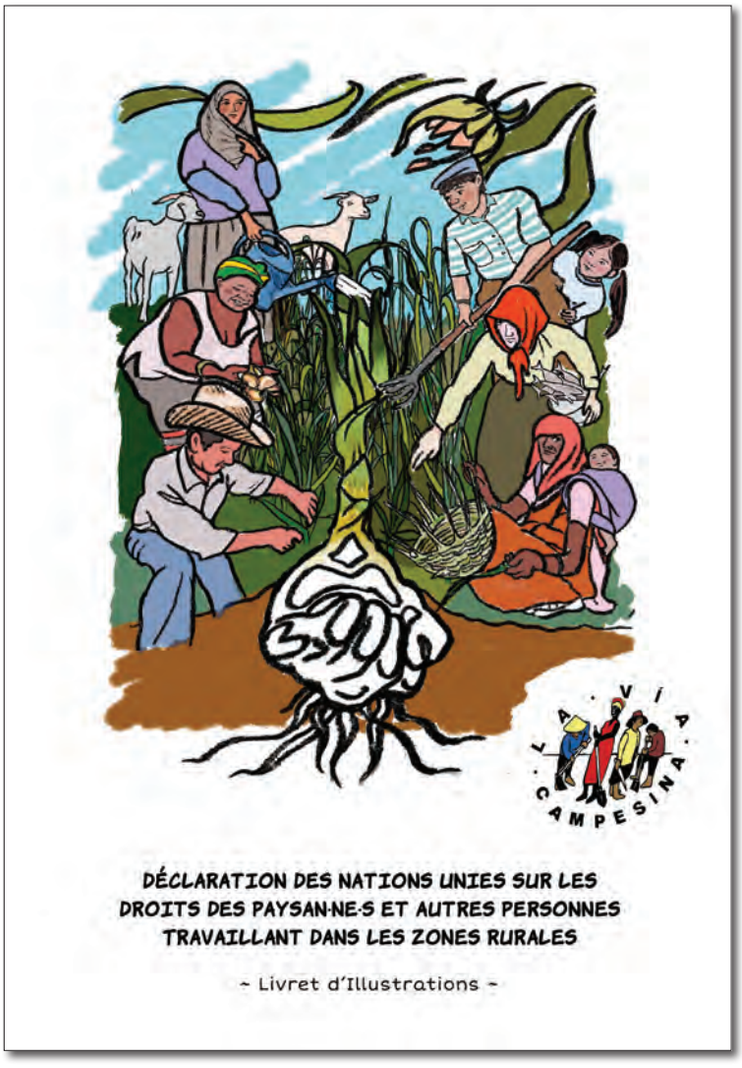

Les droits paysans expliqués : une version illustrée de la Déclaration des Nations Unies à lire et télécharger sur : viacampesina.org/fr/illustrations-droitspaysans